

AUTOMNE 2022



**Petite enfance
jeunesse**

↳ P. 8

Cadre de vie

↳ P. 11

Vie économique

↳ P. 21



RENTRÉE, LA DURE RÉALITÉ. LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE EST POUR BEAUCOUP D'ENTRE NOUS SYNONYME DE REPRISE. REPRISE DES COURS POUR LES ÉCOLIERS, LES COLLÉGIENS ET LES AUTRES, REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES, REPRISE DU TRAVAIL POUR LES VACANCIERS AOÛTIENS ETC...



La rentrée nous apporte également son lot de nouveautés, de changements et de situations parfois compliquées à gérer.

Je voudrais revenir sur deux faits nouveaux, deux mesures mises en place pour 2 mois de test depuis le 15 septembre dernier et ce jusqu'au 15 novembre. Tout d'abord nous expérimentons la limitation générale de la vitesse à 30 km/heure sur toute la commune en zone agglomération. La « zone agglomération » correspond à toutes les voies de circulation dès qu'on passe un panneau d'entrée de bourg ou de hameau, quelle que soit la voie que l'on emprunte, et sauf signalisation contraire. On inclut donc la RD20 et la RD903 dans ces zones, ainsi que les hameaux de Langin, Brens, Choulex, Marclay, les Granges, Chez les Bel...

Pourquoi ce « test » ? Car qu'on le veuille ou non, nous avons eu plusieurs soucis de personnes aux traversées des routes passantes, en particulier à Langin et au centre bourg et plus on peut réduire ce risque, meilleure sera la vie dans notre commune. Mais également car lors des pics de circulation nombreux sont les automobilistes qui empruntent les voies secondaires, parfois très étroites, comme itinéraire de délestage. Nous avons en mairie nombre de pétitions de riverains de ces voies et rues qui réclament une sécurisation de la circulation, des mesures de ralentissement etc..., mettant en avant le risque bien réel d'un accident de personne. Pour n'en citer que quelques-unes, la traverse de Langin, la route du Tailieu, des Hutins, l'avenue de la Gare, l'avenue des Voiron, la rue de la Praly et bien d'autres... Le nombre grandissant de ces signalements, couplés à une volonté communale de pacifier la circulation sur notre commune, nous a amené à proposer cet essai. Sont mis à contribution les radars pédagogiques de la commune, qui seront posés à divers endroits durant ce test, ainsi que notre équipe de police municipale qui effectue des contrôles de vitesse dans des endroits aléatoires de la commune. Ces contrôles sont préventifs, c'est-à-dire sans verbalisation, avec un rôle de sensibilisation des conducteurs à la mesure test. En cas de pérennisation de la mesure après le 15 novembre, ces contrôles deviendront répressifs, les contrevenants seront donc verbalisés.

Rappelons enfin ici qu'à l'époque de la limitation de vitesse à 60 km/h en ville, qui a précédé la limite à 50 km/h que nous connaissons actuellement, la traversée de Bons-en-Chablais faisait l'objet d'une limitation « réduite » à 45 km/h au vu de la dangerosité de la RD903. Aujourd'hui cette dangerosité n'a

pas vraiment changé, or nous roulons en ville plus vite qu'à l'époque. En toute logique la traversée de notre commune devrait toujours être l'objet d'une limitation réduite... à 30 km/h. C'est un juste retour des choses.

Ensuite, nous expérimentons aux mêmes dates l'extinction totale de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures, avec une exception pour les abords de la gare car le dernier train s'y arrête à 23 h 15. À l'origine de cette mesure test, deux raisons. En premier, pour le respect de la trame noire, c'est-à-dire pour la vie des espèces nocturnes. Mais également par soucis d'économie d'énergie dans le cadre de la transition écologique et donc d'économie de l'argent public. Cette mesure prend tout son sens quand elle est couplée à la baisse de la limitation de vitesse à 30 km/heure en zone agglomération sur le plan de la sécurité des usagers vis-à-vis de la circulation. Elle en prend encore davantage en ces temps de flambée des prix de l'énergie qui, je le rappelle, risque d'atteindre des niveaux extrêmement élevés cette année. En effet, à l'heure où ces lignes sont éditées, les mesures de limitation des prix de l'énergie mises en place par le gouvernement concernent les particuliers et les entreprises, mais pas les collectivités locales. La facture énergétique de la commune va donc s'envoler, en tous cas nous nous y attendons.

En parallèle, nous avons entrepris un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments publics, entre autres. Nous aurons l'occasion d'échanger le 8 novembre prochain sur ces mesures, pour tous les habitants qui le souhaitent.

Enfin, je ne peux terminer cet édit sans un mot sur les déficiences des transports scolaires auxquelles font face les élèves et leurs parents, les enseignants, les chefs d'établissement et la commune. On ne peut que regretter ces dysfonctionnements qui créent de multiples complications à tous, et plus particulièrement aux enfants eux-mêmes. Thonon Agglomération travaille d'arrache-pied pour résoudre le problème mais cela prendra du temps. Nous sommes totalement solidaires de tous, et espérons que cette situation trouvera des solutions rapidement.

Bonne rentrée et bel automne à tous

Le Maire, Olivier Jacquier

SOMMAIRE



CULTURE ET PATRIMOINE

FORUM DES ASSOCIATIONS

P. 29

ACTUALITÉS

INSCRIPTION À LA CRÈCHE

P. 5

PETITE ENFANCE JEUNESSE

ACTUALITÉ DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

P. 10

CADRE DE VIE

ENQUÊTE MOBILITÉ DANS LE CHABLAIS

P. 20

CULTURE ET PATRIMOINE

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

P. 33

ACTUALITÉS

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

P. 6 - 7

CADRE DE VIE

SÉCURITÉ LA VIDÉOPROTECTION

P. 16

CULTURE ET PATRIMOINE

UNE PROGRAMMATION DE SPECTACLES

P. 26

AGENDA

ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS

P. 38

ACTUALITÉS



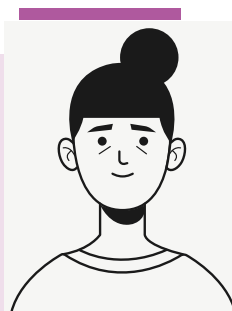
DU CÔTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX



PLUSIEURS AGENTS ONT REJOINT NOTRE COLLECTIVITÉ
POUR NOUS APPORTER LEURS COMPÉTENCES
ET LEUR VISION DU SERVICE PUBLIC.
NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE.



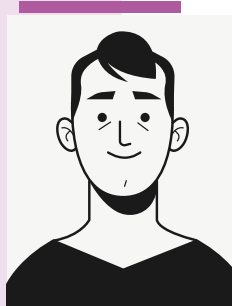
Arrivée de **Tristan COLLIN**
le 1^{er} août, chargé de
gestion comptable, en
remplacement de Patrick
SIFREDI, parti en mutation



Arrivée le 31 août de
Laëtitia KOST, ATSEM,
qui remplace Raymonde
VIONNET, qui est partie en
retraite le 1^{er} octobre



Arrivée d'**Amandine
BOSCH**, agent de
restauration, auparavant
chez Chablais Inter Emplois



Arrivée le 1^{er} septembre
d'**Arnaud COUDOR**, qui
rejoint le service technique
dans le cadre d'une
création de poste



DÉPART EN RETRAITE
Madame Vionnet s'en va à la
retraite après 19 ans passée à
l'école maternelle du chef-lieu.
Elle en aura vu passer des
enfants et des familles...
Toujours souriante et pleine de
gentillesse Raymonde passe le
flambeau à la nouvelle ATSEM,
Laëtitia KOST.



NOUS SOUHAITONS ÉGALEMENT
LA BIENVENUE AUX 24 AGENTS
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE, 22
ENSEIGNANTS ET 2 ASSISTANTES
ADMINISTRATIVES, AU 1^{ER} SEPTEMBRE
SUITE AU TRANSFERT DES AGENTS
DE LA REPEM À LA MAIRIE



ACTUALITÉS



CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Habitant de Bons-en-Chablais depuis peu, Monsieur Yannick LAURENT, Directeur Général de la Protection Civile de Haute-Savoie a été nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite sur proposition, par décret, le 20 juin dernier (JORF n°0142 du 21 juin 2022).

En plus de son engagement dans les activités de la Protection Civile depuis 30 ans, il est sapeur-pompier volontaire depuis ses 18 ans et est toujours en activité au Centre de Première Intervention de Bons-en-Chablais. Il a aussi été chef de centre à la caserne de Veigy-Foncenex où il vécut plus de 12 ans.

Devenu secouriste à l'âge de 12 ans, il a commencé tôt sa carrière dans ce milieu, une véritable vocation pour lui. Il est depuis intervenu sur plusieurs missions d'envergure, dont le tsunami en Thaïlande de 2004, les coulées de boue en Italie en 2005, le chikungunya à la Réunion en 2005, l'ouragan Irma en 2007, où il a assuré le poste de Chef National de Mission. Il a alors pris la tête d'une équipe d'une soixantaine de bénévoles. Dernièrement, il est parti en Gironde assurer le renfort des cadres sur place afin de maintenir la continuité des interventions d'évacuations en cours.

Dans le cadre de ses fonctions de Cadre Opérationnel National, il intervient chaque année sur des missions de soutien aux populations sinistrées sur le territoire national. Lors de ces interventions, il participe activement aux opérations de déblaiement, de pompage, de réhabilitation

des habitations et locaux sinistrés, au cœur de paysages dévastés. L'implication de ce citoyen, engagé depuis plus de 30 ans au service de la population, sera récompensée lors d'une cérémonie qui se tiendra à l'automne prochain.

L'Ordre Nationale du Mérite récompense les mérites distingués acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée.



INSCRIPTION À LA CRÈCHE

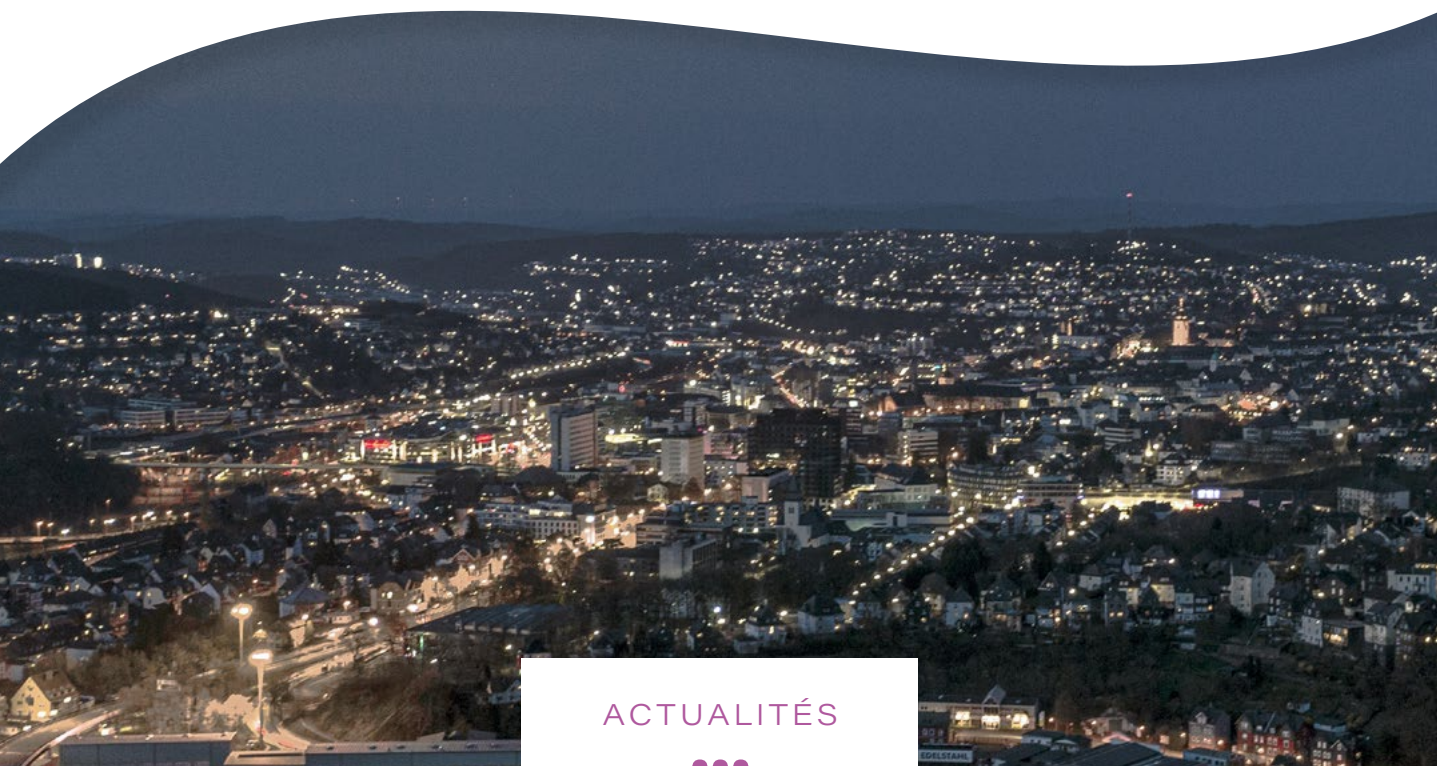


Pour la période
SEPTEMBRE 2023
AOÛT 2024



La période d'inscription à la crèche débutera le **05 janvier 2023** pour se terminer le **3 mars 2023**.

La fiche de renseignements à compléter sera disponible sur le site de la commune, sous-rubrique Multi-accueil LA GALIPETTE.



ACTUALITÉS



ÉCOLOGIE : EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



LA MAIRIE DE BONSENCHABLAIS A DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE, À TITRE D'EXPÉRIMENTATION, ET POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE, UNE EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 23 HEURES À 5 HEURES.



CETTE MESURE PERMETTRA DE

- lutter contre le gaspillage énergétique et réaliser des économies,
- lutter contre la pollution lumineuse qui affecte le bien-être des habitants, de la faune et de la flore et qui masque l'accès au ciel et la contemplation des étoiles.

Si l'aspect économique de cette mesure est très simple à envisager, surtout dans notre contexte économique, la préservation d'espaces nocturnes dans nos environnements fait partie de mesures plus vastes veillant à préserver le règne animal, végétal et humain.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour lutter contre la fragmentation des habitats, préserver et restaurer les continuités écologiques, et prendre en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes dans l'aménagement du territoire, le Ministère de l'écologie a défini une trame verte et bleue lors du Grenelle de l'environnement (2007).

Si la **Trame verte et bleue** (« **verte** » pour les milieux naturels et semi-naturels terrestres et « **bleue** » pour les milieux aquatiques et humides) concerne toutes les continuités écologiques, concrètement elle a souvent été envisagée essentiellement pour les espèces diurnes (c'est-à-dire les espèces qui ont leur activité vitale majoritairement le jour).

Ainsi, afin de mettre l'accent sur les spécificités de la fragmentation des habitats par les éclairages artificiels durant la nuit, une nouvelle trame a émergé : la « **trame noire** » pour les milieux présentant un niveau d'obscurité propice à la biodiversité nocturne.

ACTUALITÉS



La **trame noire** a donc vocation à préserver l'ensemble des espaces qu'il est nécessaire de conserver à l'abri de la lumière artificielle pour permettre aux espèces nocturnes de réaliser leur cycle de vie.

Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères.

Au contraire, d'autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat.

La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux.

EN EFFET, EN PLUS DE MASQUER LA VOIE LACTÉE, LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE GÉNÈRE DES NUISANCES LUMINEUSES POUR LA BIODIVERSITÉ

- Éblouissement
- Attraction (des oiseaux peuvent entrer en collision avec des poteaux lumineux)
- Répulsion (engendrant la diminution de l'espace de l'habitat)
- Perturbation du rythme biologique (la lumière servant de synchronisateur)

Source : <https://www.te38.fr/eclairage-public-les-enjeux-de-la-trame-noire/Sciez-sur-Léman-et-Thonon-les-Bains>.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bons-en-Chablais se mobilise pour la sécurité routière avec la mise en place, de manière expérimentale, de la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal.

Nombreux sont les habitants qui signalent des problématiques de sécurité routière que ce soit lors de rendez-vous avec M. le Maire, lors de discussion informelle avec des élus ou lors des comités de quartiers.

La mairie de Bons-en-Chablais a donc décidé de mettre en place, de manière expérimentale, une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal **pour la période du 15 septembre au 15 novembre**. Les secteurs hors agglomération ne sont pas concernés par la limitation à 30km/h.

UNE RÉUNION PUBLIQUE AURA LIEU LE 8 NOVEMBRE À 19H

à la salle des conférences de la salle des fêtes
afin d'échanger autour de ces deux mesures



PETITE ENFANCE JEUNESSE



ALJ : ACTIVITÉS LOISIRS JEUNES

L'ALJ est le secteur Jeunes de la MJC Chablais. Il propose aux 10-17 ans ainsi qu'à leur famille différentes actions tout au long de l'année.

LES STAGES DE VACANCES / 10-17 ANS

Nous organisons durant les vacances scolaires des stages thématiques à la MJC Chablais.

Quelques idées de stage : Découverte de nouvelles pratiques sportives, escalade, initiation au cirque, ateliers arts plastiques, danse, percussions.

SÉJOURS ET WEEK-ENDS / 10-17 ANS

Plusieurs séjours et week-ends sont programmés tout au long de l'année. Les jeunes contribuent à l'organisation, accompagné.e.s par l'équipe d'animation : choix des activités, des menus, des règles de vie,...

PROCHAIN WEEK-END :

Du 21 au 22 janvier 2023 | 12-17ans | Week-end Neige.
Plus d'informations dans le programme d'animation qui paraîtra le 23 novembre 2022.

ACCUEIL LIBRE 12-17 ANS

Dans le cadre de l'accueil libre, les jeunes pourront trouver un lieu pour jouer, discuter, lire dans un espace qui leur sera dédié. Un espace, dans les locaux de la MJC à Bons en Chablais, favorable aux rencontres et à l'émergence de projets.

Les jeunes sont force de proposition et évoluent en autonomie accompagné.e.s par l'équipe d'animation qui peut également être un soutien aux initiatives telles que : séjours, manifestations, concerts, projets humanitaires.

HORAIRES, HORS VACANCES :

MERCREDI 13h30 - 19h VENDREDI 16h - 22h

HORAIRES, PENDANT LES VACANCES :

DU LUNDI AU VENDREDI : 13h - 18h



ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS

En partenariat avec les collèges de Bons-en-Chablais et Douvaine, l'ALJ met en place des séances d'accompagnement à la scolarité : aide personnalisée sur la méthodologie, l'organisation, l'apprentissage des leçons,... ainsi que des ateliers thématiques (philo/art, cinéma,...). Les séances ont lieu dans les locaux de la MJC à Bons-en-Chablais.

CONTACTS

mjc-chablais.com
rubrique espace jeunes
aljeunes@mjc-chablais.com ou
06 41 71 73 96

PETITE ENFANCE JEUNESSE



MJC CHABLAIS

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

COURS DESSIN-PEINTURE MULTI TECHNIQUES

Formé dans une école d'art appliquée en Italie, Massimiliano Carrubba vous propose un cours de dessin-peinture multi techniques.

Ce cours permet de découvrir diverses techniques (crayon papier, crayons de couleurs, pastel sec, feutres à alcool et peinture acrylique) et de se perfectionner.

Par un suivi individualisé les participants aborderont les ombres propres et portées, le respect des proportions par le biais de lignes de construction et divers types de supports.

Chacun évolue à son rythme via des sujets divers : paysages, animaux, natures mortes, figures humaines...

Ce cours s'adresse à un public ados - adultes et a lieu le lundi soir de 18h00 à 19h30 à la salle Léman de la mairie.

CAPOEIRA

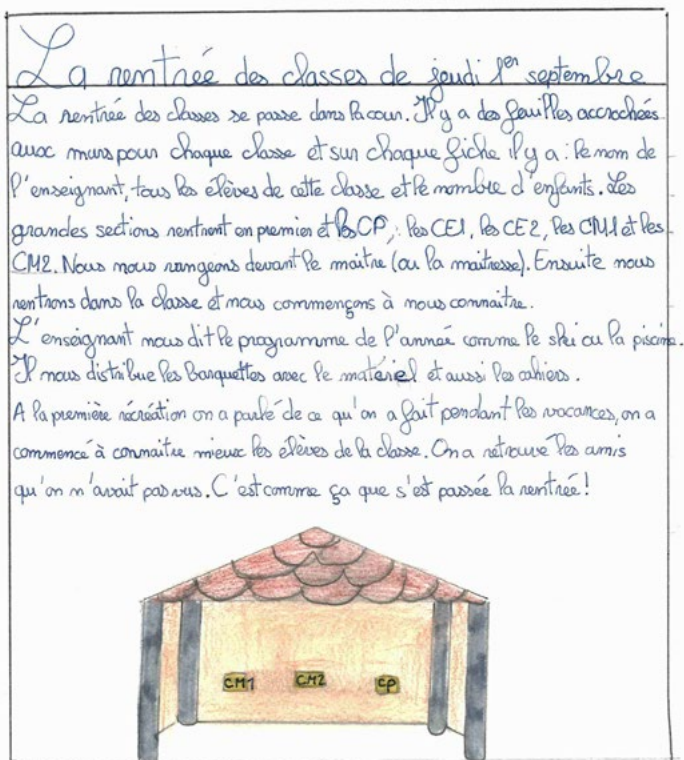
Cette saison encore, la MJC vous propose des cours de Capoeira avec Mestre Estrovenga.

Rejoignez-nous chaque semaine au gymnase intercommunal de Bons-en-Chablais.

Mercredi 17h30-18h30 pour les enfants du CP au CM2.

Mercredi de 18h45 à 20h15 pour les collégiens et les adultes

MJC CHABLAIS
04 50 94 18 94



LA RENTRÉE DES CLASSES 2022

Vu par les élèves de la classe de CM1/
CM2 de Mme BRUET
Ecole élémentaire publique.



PETITE ENFANCE JEUNESSE



ACTUALITÉS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



POUR LA 1^{ÈRE} FOIS DEPUIS PRESQUE UNE DÉCENNIE,
L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BONS A OUVERT SES PORTES TOUT L'ÉTÉ,
À L'EXCEPTION DES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE.



CE FUT UN FRANC SUCCÈS, AU NIVEAU DE LA FRÉQUENTATION.

Le temps a permis aux diverses sorties et stages de se dérouler. Une nouvelle fois, le stage poney et le stage nature ont été plébiscités par les enfants.

Grands jeux, structure gonflable, jeux d'eau bienvenus par les chaleurs vécues et autres bricos toujours prisés par les enfants, ont fait l'unanimité.

La rentrée demeure une période animée et très éprouvante, puisque la transition avec l'été se fait quasi sans coupure pour l'équipe du centre, et a permis aux nouveaux qui ont intégré l'équipe d'animation de prendre leurs marques et de faire connaissance avec les enfants et leurs parents.

C'est donc avec une nouvelle dynamique et beaucoup de motivation que l'équipe aborde cette première période. La thématique annuelle « découverte des différentes

régions de France, leurs us et coutumes, spécificités » permettra aux enfants de voyager durant toute l'année scolaire à nos côtés.

Quelques changements à noter dans le fonctionnement, notamment les modalités d'inscription périscolaire et l'accueil des enfants qui se fait dorénavant de 7h à 19h.

Nous avons de plus en plus d'enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs, nous obligeant parfois à refuser les inscriptions tardives, puisque nous sommes régulièrement au complet.

CONTACTS

04.50.39.41.76
bonsinfos@fol74.org

CADRE DE VIE



LES GENS DU VOYAGE



AVEC L'AUTOMNE NOUS AVIONS L'HABITUDE DE VOIR UNE GRANDE PARTIE DES MIGRATIONS DES GENS DU VOYAGE S'ACHEVER. DEPUIS 2021 CE N'EST PLUS LE CAS. DES GROUPES EXTÉRIEURS À NOTRE RÉGION RESTENT PRÉSENTS AU MOINS UNE PARTIE DE L'HIVER.



La pression exercée par ces communautés sur notre territoire est devenue difficilement supportable. Cette situation est liée à plusieurs phénomènes. La Haute Savoie est perçue comme un territoire prospère et la proximité de la Suisse renforce cette attractivité. Bon nombre de gens du voyage séjournent dans le Chablais et obtiennent un permis de travail en Suisse. L'urbanisation galopante et la démographie ont fait disparaître les friches industrielles et les espaces pouvant accueillir les groupes locaux.

Le syndicat, le SYMAGEV auquel Thonon agglomération délègue la gestion des aires pour les gens du voyage ne dispose pas d'une capacité d'accueil pouvant faire face aux demandes. Enfin les lois concernant l'accueil des gens du voyage ont comme base les lois Besson de 1990 et 2000.

Le législateur doit revoir la loi en tenant compte des évolutions de cette problématique. Les tensions générées par l'augmentation des installations illégales ont fini par rendre caduc l'esprit de la loi Besson qui se voulait favoriser l'intégration des populations aux pratiques nomades.

LES GENS DU VOYAGE

La notion de gens du voyage est une notion administrative créée en droit français pour désigner la communauté des voyageurs ne disposant pas de domicile fixe, donc dénommée communauté nomade. La notion « gens du voyage » reste très vague. Elle ne permet pas d'éviter d'éventuelles stigmatisations, liées à des préjugés sur une population qui peut être très diverse. L'expression a été ensuite reprise par les lois dites Besson qui ont organisé l'accueil des gens du voyage sur les aires destinées à

cet effet dans les communes de plus de 5 000 habitants. Ce sont des citoyens français ou européens, de plein droit, exerçant des métiers dans le commerce ambulancier, dans le bâtiment, dans le paysagisme ; les forains sont une "catégorie" à part dans les gens du voyage. Le plus souvent, ce mode de vie nomade est le fruit d'une histoire familiale. Tous ne sont pas itinérants, certains se sont sédentarisés.

Le Sénat, dans le rapport déposé lors de l'examen de la loi du 7 novembre 2018, précise "on estime à environ 250 000 à 300 000 le nombre de « gens du voyage » en France, nombre qui correspond à trois catégories : les itinérants, qui se déplacent en permanence sur l'ensemble du territoire national ; les semi-sédentaires, qui ont des attaches fortes sur un territoire ; les sédentaires, installés de manière permanente, généralement sur un terrain dont ils sont propriétaires ou locataires.

LES LOI DITE BESSON I-II

En France, la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite loi Besson, imposait aux départements d'établir des schémas départementaux prévoyant « les conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage » et obligeait les communes de plus de 5 000 habitants à réserver aux gens du voyage des terrains aménagés.

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite seconde loi Besson prévoit que, « au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques », un schéma départemental

CADRE DE VIE



détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, ainsi que les communes où celles-ci doivent être réalisées. En pratique, ces aires d'accueil peuvent être occupées de différentes façons : il peut s'agir de terrains destinés à des séjours longs - voire permanents (terrains familiaux) -, au simple passage, ou à une utilisation temporaire liée à des rassemblements occasionnels (aire de grands passages).



QUESTIONS À MR COQUAND, SOUS-PRÉFET DE THONON LES BAINS.

1 - Quelles sont les compétences de la Préfecture dans la gestion des installations illégales des gens du voyage ?

« La mise en œuvre du schéma par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) fait l'objet d'un suivi régulier par l'État, le Département et la commission départementale consultative. La réalisation des différentes structures d'accueil et d'habitat prévues par le schéma sont de nature à diminuer fortement les occupations illicites de terrains par des gens du voyage »

2 - Quelles sont les conditions pour engager la procédure de mise en demeure de quitter le territoire de la commune dans le cas d'installations illégales ?

L'expulsion administrative d'un groupe des gens du voyage en situation d'occupation illicite, et créant un trouble à l'ordre public, n'est possible que si l'EPCI concerné est

en conformité avec ses obligations au titre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Dans ce cas, dès réception de la demande de mise en demeure des maires ou présidents d'EPCI compétents, les services de l'État initient une procédure en lien avec les forces de l'ordre territorialement compétentes (Police nationale ou Gendarmerie). Un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux est alors signé, et mis en application rapidement par le biais du concours de la force publique.

S'agissant des EPCI ou des communes qui ne respectent pas le schéma, ils sont invités à effectuer une procédure d'expulsion devant le juge judiciaire ou le juge administratif. Le concours de la force publique sera ensuite octroyé si l'EPCI ou la commune justifient des diligences nécessaires quant à l'objectif de respect du schéma.

3 - Qu'est-ce que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ?

Conformément à la loi dite Besson du 5 juillet 2000 un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été approuvé conjointement par le Préfet de la Haute-Savoie et le président du conseil départemental, le 28 août 2019. Ce schéma valable pour 6 ans est le fruit d'une concertation qui s'est notamment traduite par une consultation formelle des parlementaires, des communes et des EPCI compétents entre le 28 décembre 2018 et le 28 février 2019.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE PRÉVOIT

- Le développement de l'offre en matière de sédentarisation (150 familles sur 282 seront sédentarisées par la réalisation de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés) et l'intégration de ces aménagements aux obligations des EPCI.
- La création de 4 nouvelles aires d'accueil destinées aux petits groupes en plus de l'extension de 2 aires d'accueil existantes (soit 97 places supplémentaires) ;
- La suppression du dispositif des aires tournantes de grands passages, substitué par la création d'aires fixes et la modification de la période d'ouverture de ces aires, avancée d'un mois soit du 1er mai au 15 septembre.

Pour mémoire, la Haute-Savoie compte 15 aires pérennes offrant une capacité d'accueil de 480 places-caravanes (une famille occupe généralement 2 places caravanes)

Enfin, afin de faciliter l'intégration des gens du voyage dans les dispositifs de droit commun, le schéma décline

CADRE DE VIE



un certain nombre d'actions à poursuivre ou mettre en place en matière d'éducation, d'accès aux soins, aux droits et d'insertion économique.

4 - Par rapport au schéma départemental et à sa réalisation dans le chablais, quelle est la situation de la commune de Bons en Chablais ?

En ce qui concerne la commune de Bons en Chablais, l'EPCI de rattachement (Thonon Agglo) n'est pas conforme au schéma départemental d'accueil des gens du voyage mais comme la commune dispose néanmoins d'une aire d'accueil, les services de l'État peuvent initier des mesures de mises en demeure. »

QUESTIONS AU SYMAGEV

1 - Quelles sont les missions du SYMAGEV ?

Le syndicat mixte d'accueil des gens du voyage sédentarisés et non sédentarisés est prévu par arrêté préfectoral du 5 octobre 2018. Il couvre 47 communes (Thonon Agglomération et Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance).

LES COMPÉTENCES DU SYMAGEV SONT DÉFINIES COMME SUIT

IL A POUR OBJET

A - L'étude des questions relatives à l'accueil des "Gens du Voyage" sédentarisés ou non-sédentarisés sur l'arrondissement de Thonon les groupements de communes adhérents, ainsi que celles des conséquences sociales, éducatives et sanitaires sur les collectivités concernées.

B - La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, des aires de grands passages et des terrains familiaux qu'ils aient été aménagés par ses soins ou mis à disposition par une collectivité adhérente. À ce titre, le SYMAGEV est en charge de la mise en oeuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des Gens du Voyage de la Haute-Savoie, en vigueur.

Le syndicat dispose de la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatifs aux terrains familiaux, aires d'accueils ou aires de grands passages.

Le syndicat veillera, dans le cadre de cette attribution, à une répartition équitable entre chaque commune membre de Thonon Agglomération et de la communauté de communes Pays d'Évian

Vallée d'Abondance pour l'implantation des aires d'accueil pour les Gens du Voyage, du terrain pour les grands passages, et des terrains familiaux pour des familles du voyage en processus de sédentarisation.

La nature de ces équipements ainsi que leurs nombres par EPCI pourront être réévalués en fonction de l'émergence de nouveaux besoins tels que définis dans le cadre des révisions successives du schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage de la Haute-Savoie.

C - La participation à la cellule de crise mise en place par le représentant de l'Etat dans l'arrondissement pour apporter une solution globale aux problèmes d'accueil des non sédentaires.

D - L'interface avec les services dédiés à l'action sociale et protection de l'enfance, compétence du Conseil Départemental, pour le suivi des familles, notamment pour les terrains familiaux locatifs.

E - Dans le cadre des compétences précitées, la capacité à donner un avis dans tous documents liés à l'urbanisme, et particulièrement dans le cadre des SCOT, PLH, PLUI, PLU ou autres, et leurs procédures de révision.

F - Cet organisme regroupe sous le vocable de conseil syndicat 22 conseillers élus représentant les 47 communes. Un président et quatre vice-présidents assument la gouvernance.

Une directrice territoriale dirige et anime une équipe de huit personnes qui gèrent et entretiennent les terrains.

Ce syndicat perçoit une subvention des deux entités citées.

2 - Comment est gérée l'aire de grands passages située sur la commune d'Allinges ?

Décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grands passages. Ce dernier précise les règles applicables à leur aménagement, leur équipement, leur gestion et leur usage, ainsi que les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies.

Il précise dans son article 5 que le droit d'usage et la tarification des prestations sont calculées par doubles essieux. Ce qui se traduit par une absence de tarification pour les simples essieux.

CADRE DE VIE



Elle est destinée à recevoir les grands groupes de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble, pour des séjours de courte durée. (Circulaire de juillet 2001). La gestion et le fonctionnement des aires sont définies pages 22 à 27 du schéma départemental.

“ LA DURÉE DU STATIONNEMENT NE PEUT PAS DÉPASSER 3 SEMAINES. LA PÉRIODE D'OUVERTURE EST FIXÉE DU 1^{ER} MAI AU 15 SEPTEMBRE. POUR OCCUPER UNE AIRE DE GRAND PASSAGE, LES GROUPES DOIVENT ÊTRE ANNONCÉS DEUX MOIS À L'AVANCE DANS UN SOUCI DE RÉGULATION ET DE PRÉPARATION. ”

Ils doivent en amont prendre contact avec le régulateur des grands passages (Préfecture) en Haute-Savoie. Ce qui signifie que toute demande déposée après le 15 juin ne peut être positionnée sur une aire de grands passages.

Une fois enregistrées en préfecture, les demandes de séjour sont acceptées ou refusées. Les groupes sont ensuite fléchés sur les aires existantes. Le SYMAGEV est destinataire du planning élaboré par la préfecture des groupes à accueillir pour la saison. Le SYMAGEV a besoin de 2 semaines entre chaque groupe pour remise en état de l'aire nettoyage, tonte. Aucune demande de séjour ne transite directement par le SYMAGEV. En résumé le SYMAGEV n'a pas la main sur la répartition des séjours.

En dehors de la période des grands passages (1^{er} mai au 15 septembre.), le terrain d'Allinges ne peut être occupé par des communautés en stationnement illicite. Seuls les services de la préfecture peuvent autoriser de séjours exceptionnels sur l'aire de grand passage.

3 - Les installations illégales sont nombreuses dans le Chablais. Quel est le rôle du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ?

La loi du 5 juillet 2001 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage fixe les obligations des communes, les modalités d'élaboration des schémas départementaux, leur mise en œuvre etc...

Cette loi précise le pouvoir des maires et les enjeux de l'octroi de la force publique.

En aucune manière la direction du SYMAGEV, le président assisté de ses quatre vice-présidents n'assument les suites judiciaires et administratives pour les installations illicites nombreuses sur notre territoire. Les demandes de mise en demeure sont de la responsabilité des maires en charge de l'ordre public sur le territoire de leur commune.



Le fait que le préfet ne donne pas suite aux demandes d'expulsion prétextant le non-respect du schéma départemental est destiné à faire pression sur les collectivités territoriales pour leur faire réaliser au plus vite les infrastructures prévues. Actuellement plusieurs terrains familiaux sont en cours d'étude (VEIGY-BRETHONNE-DRAILLANT) ce qui démontre une volonté de se mettre aux normes avec le schéma départemental.

Il faut noter que les autres arrondissements du département (ANNECY-BONNEVILLE-SAINT JULIEN), sont loin d'être aux normes avec les termes du schéma départemental. Ils ne disposent pas d'un terrain grand passage pérenne identique à celui d'ALLINGES. Des terrains provisoires sont aménagés pour une saison et démontés à l'issue.

Aucune structure de gestion identique à celle du SYMAGEV n'existe sur les autres arrondissements.

Il est donc pour le moins anormal de prétendre que le terrain de VEIGY en cours de réalisation, constitue un

CADRE DE VIE



non-respect du schéma départemental. D'autant plus que les attermolements des services de l'Etat pour faire un choix entre un terrain familial ou d'accueil sur ce territoire retardent le début des travaux.

L'OCCUPATION ILLÉGALE SUR LES TERRAINS PRIVÉS.

EN CE QUI CONCERNE LES DÉMARCHES POUR LES OCCUPATIONS SUR LES TERRAINS PRIVÉS, SELON LA SITUATION LES PROPRIÉTAIRES DEVRONT INITIER CERTAINES DÉMARCHES :

- 1 - Soit, le propriétaire accompagné par la commune et les services compétents trouve un accord avec les gens du voyage et il n'y a alors pas de procédure,
- 2 - Soit il n'y a pas d'accord et le propriétaire doit porter plainte. La commune parallèlement va solliciter la préfecture et faire une demande de mise en demeure (comme explicité par Mr le Sous-préfet ci-dessus) si la situation rentre dans le cadre de cette procédure. Dans le cas où la commune n'est pas en règle avec le schéma départemental ou s'il n'y a pas de trouble à l'ordre public le propriétaire doit engager une procédure auprès du tribunal de grande instance.

Il est à noter que quelque soit le terrain, public ou privé le plus simple reste bien entendu de les empêcher d'entrer, mais une fois qu'une seule caravane est introduite, seules les procédures décrites ci-dessus sont possibles.



CONCLUSION

En conclusion, l'accueil des gens du voyage est une situation complexe. Les gens du voyage ont des droits, dont la liberté de circuler, et l'état se doit d'organiser leur accueil. Cependant, étant donné que les conditions d'accueil ne sont pas remplies selon les territoires, les groupes occupent l'espace public sans autorisation, sur les terrains des entreprises ou les terrains agricoles générant frustration, colère mais aussi troubles à l'ordre public et dégradations inacceptables selon les groupes.

En tant que commune, nous commençons toujours par prendre contact, utilisons la médiation afin d'éviter les affrontements et toujours nous appliquons la loi et mettons en œuvre les procédures d'expulsions prévues par celle-ci.

Ces démarches sont faites le plus rapidement possibles et mobilisent beaucoup de personnes selon les étapes ; police municipale, services communaux et élus, préfecture, propriétaires ou exploitants privées, personne morale, service judiciaire, gendarmerie.

Nous déplorons les désagréments que l'installation de certains groupes occasionnent. Force est de constater devant ces problèmes récurrents d'occupation de l'espace, que les moyens mis en œuvre pour organiser l'accueil des personnes nomades au niveau de l'état et des collectivités, et les procédures pour faire respecter les lois ne sont pas toujours suffisants.

Nous profitons cependant pour remercier tous les acteurs dans cette gestion qui malgré ces lacunes font au mieux pour apaiser les tensions et proposer le service le plus réactif possible.

Nous remercions également M. le sous-préfet de Haute Savoie, le SYMAGEV, d'avoir pris le temps de répondre à nos questions, l'association des maires 74 (ADM74) pour les informations qu'ils nous ont partagées.

Sources :

- haute-savoie.gouv.fr/Publications/Plans-et-schemas/Schema-departemental-d-accueil-et-d-habitat-des-gens-du-voyage
- legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037581660/
- fr.wikipedia.org/wiki/Gens-du-voyage
- vendee.gouv.fr/IMG/pdf/guide-maires-2020-stationnement-des-voyageurs.pdf

CADRE DE VIE



SÉCURITÉ LA VIDÉOPROTECTION



COMME VOUS L'AVEZ PEUT-ÊTRE CONSTATÉ ET SUITE À DIVERSES INFORMATIONS PARUES SUR LA COMMUNE, LA VILLE DE BON-EN-CHABLAIS A DÉPLOYÉ DES CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION SUR DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE (PARKINGS, PLACES, RUES) QUI FILMENT EN PERMANENCE LA VOIE PUBLIQUE.



LES OBJECTIFS LÉGAUX DE CETTE VIDÉOPROTECTION SONT

- la sécurité des personnes,
- la protection des bâtiments publics,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la prévention du trafic de stupéfiant,
- la régulation du trafic routier,
- la constatation des infractions aux règles de circulation.

COMMENT FONCTIONNENT LES CAMÉRAS ?

Des procédés de masquage irréversible (floutage) de certaines zones ont été mises en œuvre afin que ces caméras ne permettent pas de visualiser l'intérieur des habitations.

Les images sont visibles en relecture ou en direct par les agents de la police municipale.

QUELS SONT LES MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC ?

À différents endroits de la commune, des panneaux d'information informeront les administrés de l'existence de ce système.

QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES ?

Les images enregistrées sont conservées pendant un délai d'un mois maximum à compter du jour de leur enregistrement puis effacées automatiquement, sauf dans le cas d'une procédure judiciaire en cours.

QUI PEUT ACCÉDER AUX DONNÉES ?

Seuls ont accès aux données en temps réel et enregistrées :

- Le responsable du service de la Police Municipale,
- Les agents du service Tranquillité publique individuellement désignés et déclarés en préfecture de Haute-Savoie,
- Le Maire, en tant qu'officier de police judiciaire et responsable du système.

Ces personnes sont seules habilitées à procéder à l'extraction des données pour les besoins exclusifs d'une procédure judiciaire.

QUI PEUT ÊTRE DESTINATAIRE DES DONNÉES ?

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, peuvent être destinataires de tout ou partie des données et informations enregistrées dans les traitements :

- Les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale

CADRE DE VIE



DROITS D'INFORMATION, D'ACCÈS, D'EFFACEMENT ET À LA LIMITATION

Toute personne intéressée peut s'adresser au responsable du système de vidéoprotection afin d'obtenir l'accès aux enregistrements des images la concernant ou pour en vérifier la destruction.

Les demandes d'accès aux images enregistrées devront s'effectuer auprès de M. le Maire à l'adresse suivante :

police@bons-en-chablais.fr ou au 04 50 36 10 30

Toute personne intéressée peut également saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) de toute difficulté tenant au fonctionnement d'un système de vidéoprotection, à l'adresse suivante :

CNIL

3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Les textes de référence de la vidéoprotection :

- Article L251 du code de la sécurité intérieure (CSI)
- Article L.241-2 du CSI
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dispositions des II et IV de l'article 31 et du Titre III)

Pour plus d'informations :

- cnil.fr/fr/vidioprotection-queles-sont-les-dispositions-applicables
- cnil.fr/fr/la-loi-informatique-et-libertes
- cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3
- cnil.fr/fr/cnil-direct/question/adresser-une-reclamation-plainte-la-cnil-queles-conditions-et-comment

UN BARBECUE POUR LES ÂÎNÉS

Ce fut une belle journée. Le ciel a mis ses habits bleus, le soleil est au rendez-vous, les tables sont joliment dressées sous la Halle des Prés de la Colombière. Peu à peu les convives s'installent, seuls, en couple ou entre amis.

C'est le moment de prendre un apéritif léger avant d'apprécier le repas préparé par Cédric Vachat et son équipe. Il faut croire qu'il faisait chaud, que le repas était copieux ou tout simplement que chacun a pris plaisir à discuter avec ses voisins de table, parce que finalement peu de personnes se sont lancés dans les danses proposées par l'orchestre Blue Note, qui a animé ce repas des aînés.

Qu'à cela ne tienne, les chansons ont rythmé cette journée. Oui, vraiment ce fut une belle journée, conviviale, agréable et gourmande.



CADRE DE VIE



CYBERCRIMINALITÉ ET CYBERSÉCURITÉ

La cybercriminalité étant en pleine expansion actuellement, et plus particulièrement depuis le début du conflit russo-ukrainien, deux élues, dont la correspondante défense de la commune, ont suivi une réunion d'information dispensée à la caserne Dessaix à Annecy et dirigée par Benoît Tonnany, Commandant de Gendarmerie Nationale de Haute-Savoie, afin de connaître les dangers de la cybercriminalité et de savoir comment s'en prémunir.

Nous souhaitons partager les bases de ce qui a été appris lors de cette réunion pour que vous puissiez, vous aussi, adapter les gestes du quotidien qui pourront vous éviter de subir une escroquerie.

LES 3 ESCROQUERIES LES PLUS RÉPANDUES

RANÇONGICIEL OU RAMSOMWARE

Piratage des données via internet, afin de les crypter entièrement et que leur propriétaire ne puisse plus les utiliser. Une rançon est demandée en échange d'une clé de décryptage ou de la restitution des données volées. Il faut en moyenne 6 mois après un piratage pour retrouver une utilisation normale de son parc informatique.

DÉFIGURATION DE SITE INTERNET

Changement du message du site internet, pages illisibles, site indisponible, prise en main des droits de gestion du site. L'action est souvent de vouloir juste nuire, sans forcément demande de rançon.

ESCOQUERIE PAR EMAILS (OU TÉLÉPHONE) OU HAMEÇONNAGE

Réception d'un email (d'un appel) donnant des fausses informations de modification de RIB d'un prestataire ou fournisseur par exemple, demande d'informations personnelles, prise en main de l'ordinateur par un faux informaticien de l'entreprise, fraude au Président (personne se faisant passer sur le lieu du travail pour une personne très haut placée), pour donner quelques exemples. Si l'escroquerie aboutit le criminel obtient la possibilité de vous voler ou de voler l'entreprise sur de petites jusqu'à de grandes sommes d'argent.

ALORS COMMENT SE PRÉMUNIR DE CES AGISSEMENTS ?

Contre le piratage informatique (rançongiciel et défiguration du site internet), en plus des antivirus et firewall :

- Éteindre les ordinateurs le soir et le weekend, éteindre le réseau lorsque cela est possible ou couper l'accès au réseau pour les machines qui n'en ont pas besoin.
- Sauvegarder régulièrement les données sur un disque dur externe (deux c'est encore mieux) non connecté à ce serveur et non stocké sur place.

En cas d'attaque, il est extrêmement recommandé par la gendarmerie de ne pas payer la rançon, mais de contacter la gendarmerie. En effet, le paiement d'une rançon n'assure en aucun cas de pouvoir récupérer ce qui a été volé.

CONTRE LES ESCROQUERIES ?

- Créer des protocoles de double validation en cas de réception d'une demande d'information importante concernant des paiements (modification du RIB par exemple).
- Vérifier l'adresse de l'expéditeur de l'email. L'adresse diffère souvent sur un petit détail : une lettre en plus ou en moins par exemple. Ou est totalement différente de l'expéditeur habituel : vérifier vos précédents emails ou directement sur le site de l'expéditeur.
- Garder à l'esprit de ne jamais communiquer vos informations personnelles (mot de passe, numéro de sécurité social, numéro de carte bancaire, etc) par email ou téléphone si vous n'êtes pas totalement sûr de la personne avec qui vous échangez.

POUR ALLER PLUS LOIN

Visiter le site internet de L'ANSSI – Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Cette agence qui lutte contre la cybercriminalité, est en lien permanent avec la gendarmerie, est une grande source d'information sur le sujet.

**AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ
DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS**

ssi.gouv.fr/

CADRE DE VIE



4 SAUVEGARDES : L'AUTOT SERENITE. Pour préserver vos données, effectuez des sauvegardes régulières sur un support externe déconnecté.	12 IDENTITÉ NUMÉRIQUE : ATTENTION, DOSSIER ! Une fois sur Internet, vos données vous échappent et font le bonheur des adeptes de l'« ingénierie sociale » (usurpation d'identité, espionnage...). Faites-vous discret...	2 MISES À JOUR : JE LE FERAI DEMAIN ! La mise à jour des logiciels et applications corrige les vulnérabilités apprises des attaquants. N'attendez plus !	
7 NOMADISME : FAITES RIMER MOBILITÉ ET SÉCURITÉ. En déplacement, attention et discrétion doivent guider l'usage que vous faites de vos appareils mobiles. N'exportez que l'essentiel !	La sécurité du numérique à portée de clic		
	5 WI-FI, CLÉS USB, ETC. : N'OUVREZ PAS LA PORTE À N'IMPORTE QUI ! Les services ou équipements qui vous sont offerts peuvent avoir été configurés à des fins malveillantes. Par prévoyance, évitez-les ou demandez l'avis d'un spécialiste.	10 PAIEMENT EN LIGNE : ÉVITEZ LES FRAIS. Soyez vigilants lors de vos achats sur Internet. Gardez en tête quelques bons réflexes : vérifiez que figure la mention « https:// » dans la barre d'adresse du site consulté et dans certains cas, un cadenas.	6 ORDINATEUR, TÉLÉPHONE, TABLETTE : MÊME COMBAT ! Vos appareils mobiles aussi sont vulnérables ! Qu'attendez-vous pour les protéger ?
9 TÉLÉCHARGEMENT : GARE AUX ARNAQUES ! Restez prudents lorsque vous téléchargez programmes et logiciels, préférez les sites officiels.	1 MOTS DE PASSE : FAITES PREUVE D'IMAGINATION... Aimez-les complexes, uniques, secrets et régulièrement renouvelés !	8 MESSAGERIE : MÉFIEZ-VOUS DES APPARENCES... Les courriels, les pièces jointes ou les liens qu'ils contiennent réservent parfois de mauvaises surprises... Les incohérences de fond ou de forme et les requêtes indiscrettes sont à prendre avec des pincettes !	
11 SÉPARATION DES USAGES : UN JEU D'ENFANT ? Pour limiter l'effet boule de neige d'une action malveillante, séparez vos usages professionnels et personnels (messagerie, équipements...).	3 PRIVILÈGES : À QUOI BON AVOIR TOUS LES DROITS ? Un compte administrateur vous ouvre tous les droits (configuration de votre ordinateur, réseaux, etc.). Préférez le compte utilisateur pour vos usages courants (navigation, bureautique, etc.), c'est plus sûr.		

#TousSecNum

En savoir plus avec le guide des bonnes pratiques de l'informatique : www.ssi.gov.fr/guide-bonnes-pratiques/



ENQUÊTE MOBILITÉ QUOTIDIENNE DANS LE CHABLAIS

QUAND LES CITOYENS MÈNENT L'ENQUÊTE

Un partenariat inédit entre plusieurs associations et communes du Chablais permet de lancer le 15 septembre 2022 une grande enquête en ligne sur internet sur la mobilité quotidienne dans le Chablais.

Cette enquête permet en quelques minutes à tout un chacun de décrire de manière détaillée ses déplacements réguliers (un même itinéraire plusieurs fois par semaine) sur le territoire du Chablais. Cette enquête a pour but d'identifier les solutions efficaces pour améliorer les déplacements du quotidien (diminuer les temps de parcours, faire des économies, diminuer les effets sur l'environnement, sécuriser les trajets,...).

La commune de Bons-en-Chablais est à la fois un lieu de destination avec sa grande zone industrielle qui concentre des centaines d'emplois, un collège où de nombreux habitants viennent déposer ou rechercher leurs enfants, mais aussi une commune de transit pour des déplacements plus longs vers ou depuis le Chablais. Depuis fin 2019, Bons est aussi devenu un pôle modal. Les voyageurs des environs viennent prendre le train à destination de Thonon, d'Annemasse ou de Genève pour leur travail ou leurs études.

Combien de personnes viennent chaque jour à la gare de Bons pour prendre le train ? À quelle heure partent-elles

de chez elles ? Faut-il mettre en place une nouvelle ligne de Bus entre leurs communes de domicile et la gare (voire la zone industrielle) ? Seraient-elles intéressées de venir à la gare à vélo en toute sécurité ? Combien de thononais passent à Bons chaque matin pour rejoindre Ville la Grand, chacun tout seul dans sa voiture ? Peuvent-ils covoiturer avec des habitants de Mésinges ou de Perrignier qui se rendent au même endroit aux mêmes horaires et ainsi économiser/partager des frais de carburants ?

Pour chaque déplacement du quotidien, il existe une ou plusieurs manières de l'améliorer.

Toute personne circulant de manière régulière sur le territoire des 62 communes du Chablais (d'Abondance à Yvoire) est donc invitée à répondre à ce questionnaire.

Passez le message et le lien à vos voisins, vos amis, vos parents, vos collègues dans l'intérêt de toutes celles et de tous ceux qui ont à se déplacer en Chablais et surtout, portez-vous bien.

LIEN VERS QUESTIONNAIRE

mobilitedoucechablais.fr/enquete-mobilite

VIE ÉCONOMIQUE



BIENVENUE SUR LA COMMUNE



L'ATELIER DE POTERIE-CÉRAMIQUE DE PALOMA MARTINEZ

47 rue de la Poterie
Cours pour adultes et cours pour enfants



CHÂTEAU LAND

Location de châteaux gonflables
Mr Giner et Mme Perez
chateauland.fr
06 31 05 63 43



LUXURY CAR CONSULTING

Conciergerie Automobile - Vente Automobile - Detailing
258 Rue des Tanières
0450352381 / 0648101118



TULIPE CUISINE

6Agencement de Cuisines
350, rue de chez Moachon
06 83 51 85 14
tulipe-cuisines.fr

PORTRAIT D'ENTREPRISE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES BRACOTS

Luxury Car Consulting, une société Bonsoise de services automobiles.

LUXURY CAR CONSULTING PROPOSE DIFFÉRENTS SERVICES AUTOMOBILES

- Le Service de Conciergerie spécialisé dans le gardiennage et le stockage de véhicules, mis en place pour fournir aux clients des prestations sur mesure.
- Le Home Service, pour avoir une voiture à domicile prête à partir.
- L'Achat-Vente, notre conseil et notre expertise pour vous accompagner dans votre recherche.
- Le Detailing, processus complet qui permet de laver, rénover et protéger votre véhicule.

Le fondateur, Christophe Vionnet, débute sa carrière en 1995 comme apprenti chez Renault et Citroën puis dans l'aéronautique comme technicien d'hélicoptère. Pendant 11 ans, il devient technicien, responsable des garanties et enfin conseiller service après-vente chez BMW-Mini en France et en Suisse. En 2015, il poursuit sa carrière chez Rolls-Royce, Aston Martin et Sport Classic à Genève.

C'est le premier concessionnaire suisse à représenter la marque Koenigsegg. Formé en Suède à l'usine Koenigsegg, Christophe Vionnet devient technicien certifié. Ces bijoux de l'automobile ont besoins d'une expertise : l'idée d'offrir un suivi permanent à ces véhicules était née.



VIE ÉCONOMIQUE



CABINET D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL - DE VOUS À MOI



QU'EST-CE QU'EST UNE DOULA ?

La doula est une femme qui a pour vocation d'accompagner et de soutenir la future mère et son entourage pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-natale grâce à sa propre expérience et à sa formation et cela uniquement en complément du suivi médical choisi par les parents (hôpital, sage-femme libérale, gynécologue...) Une Doula n'a pas de fonction médicale, elle n'est pas thérapeute, elle soutient le travail des sages-femmes.

Aujourd'hui en France, il est rare qu'une mère soit suivie tout au long de cette fabuleuse aventure par la même personne, et encore plus rare qu'elle ait pu instaurer une relation de confiance avec la personne présente au moment de l'accouchement. Même dans le cas où une femme est suivie par son obstétricien, il est rare de le voir arriver avant la phase ultime du travail.

C'est à ce moment-là que la présence d'une Doula prend tout son sens. La présence d'une Doula répond au besoin de sécurité affective que l'environnement médical peine à instaurer.

Elle est présente pour répondre aux interrogations des parents, pour les aider à trouver un projet de naissance qui leur conviennent et pour leur donner toutes les armes nécessaires pour réussir ce projet.

Elle serait aussi d'une grande utilité pour impliquer le co-parent dans la grossesse et la naissance, et l'aider à trouver sa place.

QUI SUIS-JE ?

je suis Camille BOUCHOUCHA et c'est la naissance de mes filles qui m'a amené à un cheminement et à une vision nouvelle de la maternité.

Lorsque j'ai découvert le métier de Doula il y a quelques années, c'était pour moi une évidence : je veux aider les futures mamans et leur entourage à vivre leur grossesse et leur maternité sereinement grâce à un accompagnement global. Une fois Doula, j'ai eu envie de continuer à me former afin de pouvoir proposer des soins et des ateliers aux futurs et jeunes parents.

AUJOURD'HUI J'AI LA CHANCE DE POUVOIR VOUS PROPOSER

DES SOINS POUR LA FEMME

- Massage ventre rond et jeune maman
- Soin et rituel Rebozo
- Massage duo maman-bébé

DES SOINS ET ATELIERS POUR BÉBÉ

- Le bain Renaissance
- Les ateliers massage bébé, baby yoga, et réflexologie plantaire

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

- Une préparation et/ou un accompagnement à l'allaitement
- Un suivi pendant la grossesse et après la naissance

Possibilité de me déplacer à domicile pour certains soins, dans un rayon de 20 km autour du cabinet.

DE VOUS À MOI

ZI des Bracots
322 rue des Bracots
74890 Bons-en-Chablais
devousamoi-doula.fr
 @devousamoi_doula

VIE ÉCONOMIQUE



CHAB' LIVRAISON

Trois jeunes Chablaisiens, Laurine, Axel et Maxime ont créé CHAB'LIVRAISON début 2021, avec l'envie de dynamiser le Chablais, le secteur étant oublié par les grandes enseignes de livraison. C'est désormais un service local bien implanté !

La proximité avec les clients est privilégiée, sans oublier les partenaires restaurateurs et les livreurs. Nous assurons ainsi de promouvoir les entreprises locales, avec lesquelles nous sommes tout à fait ouverts à travailler !

Le service s'est ainsi étendu sur le secteur de Bons-en-Chablais. 25 restaurants sont désormais à la carte, et une trentaine de livreuses et livreurs sont à pied d'œuvre pour satisfaire les appétits de tous, 7/7 midis et soirs.

CHAB'LIVRAISON se développe également auprès des commerces de la commune : livraison de courses, pressing, fleurs et commerces de bouche sont sollicités.

Par ailleurs Chab'Livraison continue son recrutement d'auto-entrepreneurs, les postes sont ouverts à tous.

Complément de revenus ou job d'appoint, bonne ambiance garantie !



LE PLAT DU MOIS PAR LA BRASSERIE DES SPORTS

POUR UNE PERSONNE

- 150 gr de bœuf
- ½ cuillère à café de moutarde de Dijon
- 10 gr d'oignon
- 10 gr de capres
- 1 cuillère à soupe de persil
- 10 gr de cornichon
- 1 cuillère à café de sauce Worcestershire
- 1 cuillère à café de Ketchup
- 1 cuillère à café de Tabasco
- Poivre et sel
- 1 œuf
- 1 belle pomme de terre

RECETTE

Étape 1 : Couper la viande au couteau

Étape 2 : Dans un bol, mélanger la moutarde de Dijon, l'oignon émincé, les câpres, la sauce Worcestershire, le persil haché finement, le ketchup, le tabasco, le sel et le poivre. Ajouter l'huile d'olive en remuant.

Étape 3 : Ajouter la viande à la sauce.

Adapter l'assaisonnement selon votre gout. Pendant ce temps, faire cuire la pomme de terre découpée en frites.

Étape 4 : Présentation. Dans l'assiette mettre en forme votre tartare, mettre l'œuf à cheval, décorer avec un brin de persil

et le cornichon coupé finement et présenter vos frites cuites maison.

N'oubliez pas de vous procurer les produits auprès de nos producteurs locaux et de nos commerçants. Bon appétit !

LA BRASSERIE DES SPORTS

17 impasse de Champs Gervais
74890 Bons-en-Chablais
07 81 92 76 62





CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



QUEL CIRQUE !



EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE BON EN CHABLAIS ET L'ASSOCIATION YANKADIY, LA MJC CHABLAIS A PROPOSÉ UN ÉVÈNEMENT EN CETTE FIN D'ÉTÉ SUR LA COMMUNE, DU 22 AU 31 AOÛT À L'ESPACE SPORTIF.



L'installation du chapiteau de l'association YANKADIY, basé habituellement à Versoix en Suisse, a permis à plusieurs dizaines d'enfants et adolescents de profiter de la fin des vacances scolaires pour s'essayer aux arts du cirque au cours des deux dernières semaines d'août. La première semaine était réservée aux enfants préalablement inscrits, âgés de 3 à 15 ans, qui ont profité de cinq jours de stage de découverte.

Une trentaine d'enfants a pu découvrir différents ateliers : trapèze, cerceau, jongle, barre russe, trampoline, tissu, et autres exercices d'équilibre en tout genre.

La troupe de jeunes circassiens s'est rendue le jeudi 25 août après-midi à la résidence la Roselière pour une petite démonstration de leurs talents acquis depuis le début de la semaine. Un moment intergénérationnel très apprécié, tant des enfants que des résidents.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



La semaine s'est clôturée par le spectacle des enfants suivi d'un concert de musique traditionnelle afro burkinabé qui a rencontré un franc succès. Le public, venu en nombre, a assisté à une première partie au son des djembés de la compagnie YANKADIY, rejoins par Mariah Bissongo, célèbre artiste burkinabé. La soirée s'est terminée sur un set de musique électronique proposé par D'Joolias.

Le chapiteau a rouvert ses portes les 29, 30 et 31 août pour trois matinées d'initiation en famille tandis que les après-midis étaient réservées aux adolescents.

“ DE QUOI BIEN COMBLER L'ENNUI DES DERNIERS JOURS DE VACANCES, TOUT EN S'INITIANT À DE NOUVELLES DISCIPLINES. ”



Il est important de souligner l'indispensable collaboration entre la mairie et la MJC pour l'organisation de cet évènement. Le soutien de la municipalité et l'aide des services techniques ont été précieux pour assurer la réussite de ce projet.

Par ailleurs, le partenariat avec l'association Yankadiy existe depuis de longues années, ce qui permet de proposer de nombreux cours de cirque sur le territoire tout au long de l'année : à Bons en Chablais (au périscolaire et sur les activités régulières) ainsi qu'à Ballaison et Douvaine.



Actuellement, plus de 100 jeunes âgés de 3 à 16 ans participent à l'activité cirque à la MJC. Pour ceux qui voudraient rejoindre l'un des multiples cours proposés :

RENSEIGNEMENTS

mjc-chablais.com
04 50 94 18 94

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



UNE PROGRAMMATION DE SPECTACLES

“ LA MJC CHABLAIS PROPOSE DES SPECTACLES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE À BONSEN-CHABLAIS, DOUVAINE, BALLAISON, ET LOISIN. ”

et quelques gamins si y'en a qui traînent ronchons et rigolards idiots mais malins ils se moquent de l'autorité et des convenances et s'amuse à casser l'insupportable monotonie du monde"

Clown muet. Tout public dès 5 ans. Durée : 50 minutes.

PROCHAINS SPECTACLES PROGRAMMÉS

PERDRE SON SAC

Pont des arts / Comédie de Genève

Vendredi 2 décembre 2022

20h

Salle polyvalente MJC Chablais Douvaine

Entrée libre, sur inscription

Dès 16 ans

Dans Perdre son sac, une jeune femme parle. Une femme, momentanément laveuse de vitres, qui s'adresse aux autres, à ceux qui passent, comme ces personnes que l'on entend crier dans les rues, les « fous », les inadaptés du monde. Elle s'exprime à travers des personnages qu'elle joue : un petit macho, une jeune Parisienne suffisante, un père souvent absent. Une manière de crier sa solitude, sa colère, son incompréhension face à un monde que certains estiment divisé entre « les gens qui réussissent » et « les gens qui ne sont rien ». Elle dit le besoin d'être ensemble, le besoin d'être entendue, d'être vue, le besoin de ne pas être invisible pour « eux ».

INCOGNITO PAR LA CIE MAGIK FABRIK

Mercredi 7 décembre 2022

16h

Bulle de Douvaine

"C'est deux imbéciles
ils sont sales ils n'ont rien
ils regardent passer le monde avec leurs yeux de traviole
ils sont là incognitos et comme vous aussi vous êtes là ils
vont en profiter
ils vont s'amuser avec quelques vieilles boîtes quelques
bouts de ficelle



TARIFS ET RÉSERVATIONS

mjc-chablais.com
04 50 94 18 94

TOUTE LA PROGRAMMATION DE LA SAISON

mjc-chablais.com

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



PATRIMOINE

SI BONS EN CHABLAIS M'ÉTAIT CONTÉ

Des enregistrements audio/vidéo relatant des faits historiques, des bâtiments dignes d'intérêt, des personnages célèbres, les guerres... sont en cours, avec pour conteur : Denis LAVY, notre encyclopédie Bonsoise et auteur de nos pages "Patrimoine".

LES RENDEZ-VOUS
DU SAMEDI DE LA
MJC CHABLAIS

Nous proposons des ateliers parents-enfants et des ateliers adultes sur différentes thématiques tout au long de l'année. Vous trouverez la programmation complète et les tarifs sur notre brochure d'activité et notre site internet.

Le prochain RDV à Bons en Chablais aura lieu **LE SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022** de 10h à 12h à la salle de motricité de l'école publique.

Il s'agit d'un atelier cirque parents-enfants (dès 5 ans). Acrobatie, jonglage, trapèze... Venez passer un bon moment de rigolade et vous essayer à une discipline passionnante en famille.

SOIRÉES JEUX
À LA MJC ➔

Cette saison, la MJC Chablais vous propose une programmation de soirées jeux pour les ados et les adultes.

Les dates à venir :

- Vendredi 9 décembre 2022
- Vendredi 3 février 2023
- Vendredi 28 avril 2023
- Vendredi 9 juin 2023

Venez passer un bon moment à la MJC, partager et découvrir de nouveaux jeux de société.

PLUS D'INFORMATIONS SUR
MJC-CHABLAIS.COM

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



BONS-EN-CHABLAIS
DIMANCHE 13 NOVEMBRE
2022

FOIRE
DE LA SAINT-MARTIN

PÔLES
AGRICOLE
ARTISANAL COMMERCIAL
ASSOCIATIF
FÊTE FORAINE
BROCANTE
MOBILITE DOUCE

358ème édition

CENTRE VILLE
dès 8h

AVEC ANIMATIONS ET EXPOSITIONS DE VOITURES ANCIENNES



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



FORUM DES ASSOCIATIONS 2022

Le FORUM des ASSOCIATIONS est l'occasion de venir rencontrer les associations bonsoises qui présentent leurs activités et leur savoir-faire, de découvrir leur univers, mais aussi de repartir avec de nouvelles idées et une expérience unique.

Cette année, le public a pu profiter de nombreuses démonstrations en intérieur et en extérieur : Danses Hip hop offertes par le groupe « Break Spirit Crew » - Cours de Sophrologie « CSL » - mini hand « CSL » - Aubade de l'Harmonie Municipale - Démonstrations des monocycles avec "roulez jeunesse" - jeux d'échecs - instruments de musique présentés par « un zeste de musique ».

Cette journée, placée sous le signe de la convivialité a eu un vif succès. Le public, nombreux, était au rendez-vous, signe d'un retour à une vie presque normale.





CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



ACTUALITES DE LA MÉDIATHÈQUE

REJOIGNEZ-NOUS ET PARTICIPEZ À LA VIE DE LA MÉDIATHÈQUE !

Être bénévole à la médiathèque, c'est participer à une mission de service public.

C'est aussi, et surtout, se faire plaisir au milieu des livres, travailler à plusieurs sur des projets tout en ayant la possibilité de se former, entretenir des contacts humains, faire des rencontres, échanger sur des sujets qui nous passionnent.

PORTRAITS DE BÉNÉVOLES

VIRGINIE :

Passionnée de lecture, j'adore partager mon amour des livres et échanger autour des histoires. Être bénévole dans la bibliothèque du village a été une évidence pour moi. Venez nous rejoindre et partager de bons moments ensemble !

VALÉRIE :

Ce qui me plaît le plus dans mon rôle de bénévole à la médiathèque, c'est d'échanger avec les lecteurs, proposer, faire découvrir, m'amuser autour du livre avec tous les publics, raconter des histoires ou les proposer. J'aime également participer, quand je peux, à la vie cachée du lieu, réfléchir avec les bibliothécaires et les aider. C'est un lieu de vie que j'aime fréquenter depuis toujours...

MARIE-FRANCE :

Un immense goût pour la lecture m'a emmenée depuis de nombreuses années vers le bénévolat à la bibliothèque. J'y trouve un contact humain et un échange enrichissant avec les lecteurs.

J'aime y accueillir les enfants et leur raconter des histoires.

GABRIELLE :

Après avoir effectué un stage à la médiathèque, dans le cadre de ma formation, j'ai choisi d'y devenir bénévole. Ce qui me plaît, c'est aider les lecteurs, les orienter dans la médiathèque, mais aussi apporter de l'aide aux autres bénévoles et aux bibliothécaires.

MARIE-FRANÇOISE :

À la retraite, le bénévolat à la bibliothèque me permet de garder un lien social. Les livres sont devenus un passe-temps que j'aime partager avec les lecteurs et en particulier avec les résidents de la maison de retraite la Roselière que je rencontre chaque mois pour des échanges très intéressants.

CHANTAL :

Mon intérêt pour la lecture m'a amenée vers le bénévolat à la médiathèque. J'ai toujours du plaisir à partager avec les lecteurs un roman que j'ai beaucoup aimé et apprécié.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

**LOUISE :**

Louise est depuis très longtemps bénévole à la médiathèque. Grande lectrice, toujours souriante, bienveillante et de bonne humeur, elle apprécie les échanges et le partage avec les lecteurs.

ORIANA :

J'aime aller à la bibliothèque avec les enfants, ils adorent cet endroit rempli d'histoires et d'imaginaire, et moi aussi ! Je me suis investie en tant que bénévole pour partager le plaisir de la lecture, des histoires qui font rêver, voyager, rigoler...

J'apprécie aussi le côté créatif du bénévolat avec la décoration thématique de la bibliothèque et bien sûr le contact avec les petits et grands lecteurs, Dominique, Isabelle et les autres bénévoles. À la bibliothèque il y a toujours une occupation ou une idée à développer, impossible de s'ennuyer !

LE « BAGAGE » DU BÉNÉVOLE

Il n'est pas nécessaire d'être un champion de l'informatique, mais juste être à l'aise avec un ordinateur et une souris !

**EN RÈGLE GÉNÉRALE,
NOUS VOUS DEMANDONS :**

- De pouvoir consacrer 1 à 2 heures par semaine pour l'accueil du public, le rangement des livres
- D'avoir eu l'occasion d'animer des ateliers créatifs ou de travailler avec des enfants pour aider à la mise en place des animations jeunesse et des accueils de classes
- D'apporter de l'aide pour les animations ponctuelles et régulières, de nouer des contacts locaux, de faire des suggestions
- D'aimer échanger au sujet de vos livres favoris et participer au comité de lecture
- D'aimer le bricolage, les petits travaux manuels, pour aider à l'équipement des livres, à la décoration ponctuelle de la bibliothèque.

Si vous vous reconnaissez et que vous avez du temps libre, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Les bénévoles, Isabelle et Dominique se feront un plaisir de vous accueillir au sein de l'équipe de la médiathèque !

REJOIGNEZ-NOUS !

04 50 31 85 47

PROGRAMME

Pour cet automne, nous vous avons concocté un programme d'animations, pour petits et grands, qui vous permettront de passer de bons moments de partage. N'hésitez pas à nous rejoindre !

- **Ateliers d'anglais** - 10 septembre et 10 décembre - de 7 à 11 ans
- **Ateliers philo** - 21 septembre / 12 octobre / 16 novembre / 14 décembre - à partir de 6 ans
- **Atelier manga** - 8 octobre - à partir de 10 ans
- **Atelier d'écriture plurilingue** (dans le cadre du Festival des P'tits Malins), animé par l'auteure Elsa Valentin - 22 octobre - public familial enfant/parent
- **Soirée contes et légendes de nos vallées savoyardes** animée par le conteur Jean-François Deffayet, dans le cadre de « La Nuit est Belle » - Vendredi 23 septembre. à 20h - tout public - sous la halle des Prés de la Colombière. Prévoyez veste et bougies !
- **Café-lecture** - Vos Coups de cœur de l'été - Samedi 1^{er} octobre à 10h
- **Atelier-Jeu FRESQUE DU CLIMAT** dans le cadre de la Fête de la Science - 15 octobre - à partir de 16 ans - Salle de Conférence de la salle des Fêtes de Bons.
- **Après-midi Jeux en famille**, en partenariat avec la ludothèque d'Anthy - date à confirmer - tout public.
- Ciné-conférence "Arménie" animée par Nicolas Pernot : 18 novembre - tout public - Salle de Conférence de la salle des Fêtes de Bons.
- **Expo polar interactive** "Qui a refroidi Lemaure ?" en partenariat avec Savoie-Biblio - novembre à la médiathèque
- **Rencontre avec l'auteur Jean-Christophe Tixier**, animée par Thierry Caquais « Les Mots s'en mêlent » - 30 novembre - tout public
- **Dictée-apéro** - décembre (date et lieu à confirmer) - ados/adultes
- **Spectacle de Noël** - 20 décembre (à confirmer) - enfants/parents

Retrouvez-nous aussi sur les marchés des 4 Saisons, pour des rendez-vous lecture avec les enfants !

Ces animations sont gratuites pour tous ; il est cependant conseillé de s'inscrire en avance, pour une bonne organisation. Contactez la médiathèque pour plus d'informations.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



UN ZESTE DE MUSIQUE UN NOUVEAU VIOLONISTE

Antonin Orcel, violoniste de métier, déménage sur Bons en Chablais ce mois de juillet, et se rend compte qu'il y a l'école de musique des Voirons dans la rue principale. Il pousse la porte et demande si l'école aurait besoin d'un professeur de violon : et oui ! Elodie Genoud, la responsable de la structure en cherche un depuis plusieurs mois, à cause d'une forte demande.

Le hasard faisant bien les choses, Antonin a tout à fait le profil et les compétences recherchées : il commence le violon tout-petit à Briançon, sa ville natale, et intègre un cursus musique-étude au lycée, puis monte à Paris au conservatoire où il a la chance de suivre les cours de prestigieux professeurs. Réussissant tous ses examens,



il est reçu en 2017 à la Haute-École de musique de Genève où il passe son master. Il joue actuellement dans l'ensemble musical « Le Bestiaire », spécialisé en musique de chambre, constitué d'une vingtaine de musiciens issus des plus prestigieux conservatoires européens.

Il est passionné par l'enseignement, et aime donner son amour pour cet instrument aux petits comme aux adultes, débutants ou initiés, du répertoire classique aux musiques actuelles, selon les souhaits de l'élève.

Antonin sera présent à l'école de musique des Voirons le jeudi et le vendredi.

L'école de musique des Voirons, régie par l'association « Un zeste de musique » propose des cours de piano, guitare, accordéon, ukulélé, basse, chant, éveil musical dès 3 ans, et est maintenant heureuse de pouvoir proposer aux élèves des cours de violon de qualité grâce à Antonin Orcel.



LE SALON DES CADEAUX DU COMITÉ DES FÊTES



Comme tous les ans, le Comité des Fêtes reconduit son Salon des Cadeaux.

**Il aura lieu le dimanche 27 novembre de 10h à 18h,
à la salle des fêtes de Bons en Chablais.**

Venez découvrir la quarantaine de créateurs - artisans présents pour préparer votre Noël de manière originale et artisanale. Une animation gratuite sera dédiée aux enfants avec Karine - Allez Chiche. Vous trouverez également sur place une buvette et de la petite restauration. Ambiance de Noël chaleureuse garantie. Venez nous voir nombreux et faire vos emplettes en toute décontraction !

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

En cette mi-septembre 2022, les membres de l'Amicale des Donneurs de Sang de Bons-en-Chablais et des environs se sont rendus en Italie, à Castione de la Presolana, pour une rencontre avec leurs homologues italiens. Pour l'occasion, une cérémonie avait été organisée par la municipalité de -d'une même et noble cause.

Quelques discours officiels sont venus rappeler la nécessité de donner son sang, et les énormes besoins auxquels nous avons dû faire face durant la gestion de la crise sanitaire des 2 dernières années. Une belle occasion de remercier aussi tout le personnel soignant qui a été en première ligne ces derniers mois. Cette réception s'est terminée par une remise de cadeaux et par le verre de l'amitié.

L'Amicale des donneurs de sang de Bons-en-Chablais avait notamment apporté dans ses bagages quelques T-shirts de l'EFS (établissement français de sang), que nos amis italiens se sont empressés de porter pour la photo officielle !

Outre cette belle rencontre, qui a été un moment fort, dolce vita à l'italienne et bonne humeur générale ont également été de mise durant ces 3 jours de voyage franco-italien.

Pour l'heure, la mobilisation continue ! L'amicale des donneurs de sang de Bons en Chablais et des environs vous donne RV le jeudi 10 novembre, de 15h00 à 19h30 à la salle des Fêtes, pour leur prochaine collecte...



Équipe franco-italienne de Bons et de Castione
Lors de la cérémonie officielle - Mairie de Castione de la Presolana

AGB

Depuis le mois de septembre le groupe féminin de l'Avant Garde Bons en Chablais / St Cergues a repris le chemin des entraînements et des matchs.

Toujours à la recherche de nouveaux talents vous pouvez nous rejoindre lors d'un entraînement, quel que soit votre niveau de pratique, pour venir dans le groupe U18f/ Seniors (dès l'âge de 15 ans), dans le groupe U13 (âge 12,13 et 14 ans) groupe U11 (10 et 11 ans) école de foot (dès l'âge de 6 ans) Ensemble nous allons faire grandir l'AGB.

Plus d'infos : feminines@agbfoot.fr



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



L'ACP DE BRENS



L'assemblée générale de l'ACP (association culturelle et paroissiale) aura lieu le vendredi 4 novembre à 20h à l'ancienne école de Brens. Bien que le nom de l'association fasse référence à la paroisse, cette dernière n'intervient pas dans les décisions du comité.

Cette réunion est donc ouverte à tous les 'brensois' quelles que soient leurs convictions. L'association a besoin de sang neuf et d'idées nouvelles pour

relancer et même réinventer la 'fête à Brens' qui constitue un des rendez-vous les plus attendus du début de l'été depuis près de 40 ans.

Grâce aux bénéfices de cette journée, l'ACP peut proposer tout au long de l'année des moments de convivialité qui permettent de tisser et de maintenir les liens entre les habitants du village : veillée d'autrefois, soirée atrieux, sortie filets de perche pour les anciens, sortie des enfants...

**vendredi 4 novembre à 20h
à l'ancienne école de Brens**

ACTUALITÉS DE TERRA LANGINI



UN PATRIMOINE LOCAL TOUJOURS À DÉCOUVRIR !

Les Journées Européennes du Patrimoine - JEP - ont offert l'occasion de porter un regard renouvelé sur ce qui fait l'originalité de notre terroir : sait-on qu'il y avait un style architectural particulier au Bas-Chablais, et représenté chez nous, et qui n'était pas sans évoquer celui de contrées méditerranéennes ?

Imaginait-on que l'histoire troublée du comté, puis duché de Savoie a été aussi préjudiciable aux châteaux de Langin, de Graizier et de Brens, pour ne rien dire de la maison forte des nobles de Cortagier aux Charmottes, qui ne s'en est pas relevée, alors que la forteresse

de la Rochette à Lully était incendiée par ses propres défenseurs ?

De quoi permettre aux jeunes générations friandes de B.D. ou de jeux-vidéo narrant des exploits de chevaliers, de prendre conscience que les luttes féodales, c'était aussi chez nous !

ACTIVITÉS PROPOSÉES JUSQU'EN FÉVRIER 2023 :

HISTORI-Thés, où sont présentés des épisodes historiques et des anecdotes curieuses du passé de Bons-en-Chablais et communes voisines, ancienne Terre de Langin : salle de conférences, place de Castione, Bons-en-chablais

■ **Dimanche 20 novembre** : 17h

Histori-thé n° 10 : Contrebande de bétail et contrebandiers (suite) Anecdotes curieuses du temps passé : faits divers et méfaits.

■ **Dimanche 18 janvier 2023** : 17h

Histori-thé N° 11 : Petite histoire des variations du tracé de nos voies de communication, des chemins médiévaux aux routes départementales, en passant par les routes provinciales sardes. L'arrivée du chemin de fer et la gare de Bons-St-Didier.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



CSL SOPHROLOGIE



Nathalie MILLET, Francine DARNE et Aurélie ROTH

Les cours existent depuis 8 ans. C'est un temps pour soi d'1h30, une petite bulle de bien être dans un quotidien, qui va très vite. C'est également un lieu de convivialité, de rencontres, qui se créent au sein de chaque groupe.

QU'EST-CE QUE LA SOPHROLOGIE ?

C'est une technique psycho corporelle inspirée de plusieurs pratiques existantes : yoga, relaxation, méditation. Elle propose des exercices doux, simples, accessibles à tous, réutilisables dans le quotidien. Elle se pratique assis ou debout et ne nécessite pas de tenue spécifique ni de matériel.

QU'ATTENDRE DE LA SOPHROLOGIE ?

Mieux respirer, lâcher prise, se détendre, se concentrer rapidement, renforcer la confiance en soi, tourner son regard vers le positif... Les champs d'application

sont : gestion du stress, lutte contre les troubles du sommeil, anxiété, phobies, préparation à un événement : examen, compétition sportive, accouchement, gérer l'appréhension...

Nous proposons 2 cours, le jeudi à partir du 15 septembre hors vacances scolaires

- Débutants 20h30 à 22h : « Gestion du stress et des émotions »
- Avancés et intermédiaires 19h à 20h30 : « Vivre la sophrologie dans mon quotidien »

Suite au succès de cette année, nous organiserons des séances de bains de gong animées par un Sonothérapeute expérimenté : Yann Personnic. Le son est utilisé en sophrologie, car il impacte le corps grâce à ses vibrations (dates à venir sur site du CSL).

Chaque fin de trimestre, nous organisons une soirée à thème suivie d'un moment festif et en fin d'année une marche sophro entre montagne et lac, qui renforcent les liens du groupe.

Nous vous invitons à essayer gratuitement 2 séances.

CONTACTEZ-NOUS

06 79 42 57 61

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE SAVOIE

SECTION DE BONS-EN-CHABLAIS



Pour nous contacter,
vous pouvez prendre rendez-vous par courriel :
pierre.aeschlimann@free.fr,

ou venir à nos permanences le samedi matin
entre 9h30 et 11h30 à la mairie de Bons-en-
Chablais, dans le hall d'accueil.

À vous qui vous interrogez sur vos aïeux, cousinage, lien de parenté, la section de Bons du CGS propose une aide pour vos recherches et la mise en forme de vos « arbres ».

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



NOS TOPONYMES AUSSI RACONTENT NOTRE HISTOIRE

PARTIE 4



AU-DELÀ DU MOYEN-ÂGE, VERS L'ANTIQUITÉ ET LA PRÉHISTOIRE



Si beaucoup de nos noms de lieux trouvent leur origine dans les siècles du Moyen-Age, d'autres nous ont été légués par les populations qui vivaient chez nous il y a deux, voire trois millénaires.

TOPONYMES PROVENANT DES BURGONDES ET DES GALLO-ROMAINS

Les Burgondes (peuple auquel appartenait la Genevoise Clotilde, née vers 475, épouse du roi des Francs Clovis) furent installés dans la Sapaudia gallo-romaine : ils ont laissé chez nous et en Suisse Romande, les noms de lieux en -ens : Brens, Avugnens, Brécorens, Chens, Marcorens, etc. Les toponymes en -inge qui leur ont été quelquefois attribués, sont perçus aujourd'hui comme d'origine latine, donc romaine, ainsi Pansinge, près de Brens.



Agencement des tegulae et des imbrices

Les Romains en effet, qui avaient conquis dès 122 avant notre ère, le territoire des Celtes Allobroges, plus de 70 ans avant le reste de la Gaule, s'installèrent durablement dans ce qui est devenu notre Bas-Chablais. Ils introduisirent dans nos régions des maisons construites en pierre et couvertes de tuiles plates à rebords (tegulae) alternant avec des rangées de tuiles rondes (imbrices), comme le prouvent les trouvailles faites en divers endroits de la commune. Sans oublier divers éléments de parure, ni surtout les statuettes d'Hercule, protecteur des routes alpines, exposées au Musée

d'Art et d'Histoire de Genève et qui furent découvertes sur la colline de Langin près de l'itinéraire antique qui empruntait le « col des Granges »...

Ainsi aux Gallo-Romains, Allobroges romanisés, nous devons les noms de lieux en -Y ou en -IER (prononcé [y] en patois) provenant d'un nom d'homme en -ius augmenté du suffixe -acum, signifiant chez ou « le domaine de » : ainsi Aemilius + acum (Aemili-acum) a donné Milly ou le domaine d'Aemilius, Gratius donnant Grésy ou Grésier... même chose pour Fully, Machilly, Fessy, Lully et Lullier, Jussy et Jussier etc... Les noms d'hommes en -us, augmentés du même suffixe -acum, donnant des toponymes en -EX ou -AY : ainsi chez nous : Vessonnex, ou encore Choulex qui fut sans doute la propriété d'un nommé Caulus. -Le domaine de Caulus, chez Caulus soit Caul-acum est devenu Cholay, puis Choulex



Milly berry et Choulex - photo Bricout.

LE « CASTRUM » DES CHEZARDS

Les Chozards ou Chézards, entre les deux Vire, lieu, à en croire Pierre Broise*, d'un « camp fortifié romain » rectangulaire (43 x 52 m délimité par des fossés de 3m de largeur... Le nom Chézards n'ayant rien à voir avec les Césars ni peut-être avec les Romains, mais provient du lieu-dit dérivé du latin casalibus, qui signifie « aux baraques. ». Remonteraient aux Gaulois - ou Celtes - Allobroges le

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



outre nos « hûches » et nos « nants », le nom des Voirons, autrefois « Evoiron », signifiant « hauteur d'où vient l'eau », en l'occurrence celle des nants...



Au Castrum des Chézards

Encore plus ancienne, une curiosité : le nom des « Charmottes » serait dérivé d'une racine préceltique désignant un sol où poussent des plantes épineuses.

Ainsi le toponyme serait-il beaucoup plus ancien que le patronyme Charmot, qui en est dérivé, porté vers 1490 par deux frères, qui y vivaient et de qui sont issues toutes des branches des Charmot du Chablais...

Notre terroir a connu en effet relativement tôt la présence humaine attestée dès le néolithique par des objets en silex taillé (-2000), sans oublier la découverte de haches de bronze -1500) d'une enclume de même métal décorée, datant du bronze moyen (-900), tous trouvés sur la colline de Langin, et le dolmen sous tumulus de Brens détruit en 1869...

Ainsi nos toponymes apportent-ils un éclairage sur l'élaboration de nos paysages, l'évolution des étendues cultivables ou forestières, la répartition progressive de l'habitat, les types de culture et, du moyen-âge à la fin de l'ancien Régime, la présence seigneuriale et de son outillage à usage commun.

Ils donnent enfin un aperçu des anthroponymes (patronymes ou surnoms) liés aux évolutions culturelles et paysagères. Ils permettent donc une approche de notre terroir, - à un moment donné ou sur une longue période - un terroir qui n'est peut-être pas sans incidence sur ce que nous sommes.

Denis Lavy

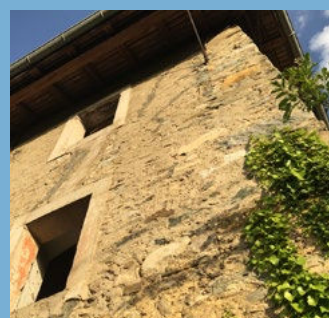
JEU



RÉSULTAT DU JEU DE LA GAZETTE D'ÉTÉ



Les photos prises dans la précédente gazette sont des photos d'un bâtiment de notre patrimoine à savoir le Moulin Vaudaux. Ce moulin, après nombre de rachats successifs est laissé à l'abandon. C'est un témoin muet mais encore visible du résultat d'investissements immobiliers infructueux. La municipalité a d'ores et déjà fait savoir au propriétaire actuel, qui a un projet de plusieurs villas, que le permis de démolir ne serait pas accordé. Il est temps que cesse la spéculation immobilière au détriment de notre patrimoine qu'il soit immobilier ou naturel.



EXPRESSION POLITIQUE



LISTE MAJORITAIRE BONS POUR TOUS

Alors que chacun se questionne sur sa propre stratégie pour s'éclairer et se chauffer, on peut se demander dans quelle mesure l'incertitude tarifaire des énergies impactera le budget de la commune.

Comment gérer, c'est-à-dire faire des choix dans ce contexte ? Des choix, le Conseil Municipal en a fait en votant la reconduction des tarifs de la restauration scolaire malgré la forte augmentation du prix des repas par le fournisseur, lui-même impacté par les hausses des matières premières et des énergies. La commune a également agi en amont, en engageant des travaux d'isolations des bâtiments communaux, un diagnostic pour l'éclairage public, le remplacement des illuminations de Noël par des Leds. Ces choix étaient alors guidés par l'attention portée aux enjeux climatiques et à la protection de la biodiversité.

Aujourd'hui se pose malgré tout la question de composer avec les factures énergétiques et la qualité des services à la population. Il est difficile d'imaginer de couper l'éclairage dans les infrastructures sportives ou de trop réduire le

chauffage dans les écoles (même si, dans tous les secteurs, des réflexions seront engagées).

À l'heure où ces lignes sont écrites, la mesure gouvernementale du bouclier tarifaire ne concernerait pas les collectivités territoriales de la taille de notre commune. La collectivité devra supporter les augmentations prévisibles.

À l'heure où les enjeux énergétiques nous font nous interroger sur nos consommations, rejoignant en ce sens les préoccupations écologiques, souhaitons que ces problématiques très larges permettent encore au Conseil Municipal de se montrer uni face aux enjeux qui en découlent, accompagné en cela par tous les acteurs de la vie communale.

Ce devoir « d'économies au sens large » ne doit pas uniquement répondre à nos préoccupations financières mais bien permettre l'expression d'une responsabilité et d'une solidarité collectives.

Les élus de la liste « Bons pour tous »

BONS À VIVRE

DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION SUR LESQUELS NOUS SOUHAITONS APPORTER DES PRÉCISIONS :

■ L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous avons soutenu majoritairement la proposition d'extinction de l'éclairage public pour un essai de deux mois entre 23 h et 5h. La commune de Bons rejoint ainsi les nombreuses villes de Thonon agglomération ayant mis en place cette extinction, et participe d'une part à la réduction de la pollution lumineuse en constante augmentation depuis une vingtaine d'années et d'autre part à l'économie substantielle des dépenses générales d'électricité en cette période de flambée des prix de l'énergie.

■ LA LIMITATION DE LA VITESSE À 30 KM/H

Concernant la proposition de limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire de la commune pour un essai de deux mois, nous nous sommes prononcés par 4 voix contre et deux abstentions. Nous estimons qu'il serait judicieux de définir des zones en centre bourg et aux alentours des écoles où la vitesse de 30 km/h devrait être contrôlée et ne pas systématiquement l'appliquer sur des départementales. Punir l'ensemble des automobilistes qui empruntent tous les jours certains tronçons non accidentogène n'empêchera pas les chauffards de rouler à grande vitesse. D'autres solutions peuvent être mises en place. Cette délibération n'a d'ailleurs pas reçu une large majorité au sein du conseil puisqu'elle a été adoptée par 14 voix pour, 7 contre et 3 abstentions.

Notre équipe reste active au sein du conseil.

Les élus de la liste « Bons à Vivre »



AGENDA

RÉSERVEZ VOS DATES POUR LES COMITÉS DE QUARTIERS

JEUDI 10 NOVEMBRE
QUARTIER DE LANGIN

VENDREDI 25 NOVEMBRE
QUARTIER DE MARCLAY

VENDREDI 9 DÉCEMBRE
QUARTIER
DE BONS CENTRE

ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS



NOVEMBRE
JEUDI 10

●●●
DON DU SANG



NOVEMBRE
VENDREDI 11

●●●
CÉRÉMONIE
DU 11 NOVEMBRE



NOVEMBRE
SAMEDI 12

●●●
SOIRÉE ANNÉES 80
SKI CLUB



NOVEMBRE
DIMANCHE 13

●●●
FOIRE
DE LA SAINT-MARTIN



NOVEMBRE
DIMANCHE 27

●●●
SALON DES CADEAUX
COMITÉ DES FÊTES



DÉCEMBRE
SAMEDI 3

●●●
CONCERT
DE LA SAINTE-CÉCILE
ECHO DES VOIRONS



DÉCEMBRE
SAMEDI 17

●●●
SPECTACLE DE NOËL
POUR LES ENFANTS



DÉCEMBRE
SAMEDI 17

●●●
CONCERT DE NOËL
HARMONIE DE BONS-EN-CHABLAIS
AVEC L'ORCHESTRE JUNIOR
DE L'EMMTD



DÉCEMBRE
DU 21 AU 24

●●●
CHALET
DE NOËL



JANVIER
SAMEDI 28

●●●
REPAS DANSANT
ECHO DES VOIRONS



FÉVRIER
SAMEDI 4

●●●
SPECTACLE
MJC CHABLAIS



FÉVRIER
SAMEDI 18

●●●
THÉÂTRE
AMICALE DES DONNEURS DE SANG



INFOS PRATIQUES



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

MAIRIE DE BON-EN-CHABLAIS

15 place Henri Boucher
74890 Bons-en-Chablais
04 50 36 10 30
mairie@bons-en-chablais.fr
www.bons-en-chablais.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 19h00
Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00
et 13h30 - 17h00
Samedi : 9h00 - 12h00

PERMANENCE DU CCAS

Lundi : 14h30 - 16h00
Mardi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00
Jeudi : 9h00 - 11h45 et 13h30 - 16h00
Vendredi : 9h00 - 11h45
04 50 82 08 08

PERMANENCE DU SERVICE SCOLAIRE

Mardi : 9h00 - 12h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 09h00 - 12h00
Vendredi : 09h00 - 12h00
04 50 82 08 07

POLICE MUNICIPALE

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h00
Samedi : 7h30 - 12h00
04 50 36 34 97

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30
Le service drive est toujours proposé aux usagers
qui le souhaitent :
vendredi de 14h30 à 17h30
samedi de 9h30 à 11h30.
04 50 31 85 47
bibliotheque@bons-en-chablais.fr
www.bons-en-chablais.fr rubrique « médiathèque »

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR

 Ville de Bons en Chablais
sur l'application mobile City All
disponible via l'App Store ou Play Store